

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Aux contribuables de la MRC du Granit

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2017-14

« RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTION DU LOT 4 188 872, MUNICIPALITÉ D'AUDET ET MODIFIER L'AFFECTION DU LOT 4 022 542, MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN »


AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, Secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, que le « RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTION DU LOT 4 188 872, MUNICIPALITÉ D'AUDET ET MODIFIER L'AFFECTION DU LOT 4 022 542, MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN » est entrée en vigueur en date du 6 décembre 2017.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

- Audet : inclure le lot 4 188 872 à l'affectation Agroforestière type 1;
- Saint-Sébastien : inclure le lot 4 022 542 à l'affectation Industrielle.

Donné à Lac-Mégantic, ce 23 janvier 2018.


Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale